

# Women's Tribune

*3<sup>ème</sup> édition du 6 - 8 mai 2011  
Essaouira*

« L'engagement des femmes dans la gouvernance »

*Intervention de Mme Nezha LAHRICHI  
« Les Quotas, premières étapes vers la parité ? »*

Ce propos part de l'idée qu'il y a nécessité d'appliquer des politiques contre la discrimination.

Remarque préliminaire : le renforcement de la participation des femmes concerne le champ politique mais également le champ économique car le pouvoir se conjugue au masculin au niveau de ces deux champs, il s'agit de féminiser la démocratie mais aussi les hautes sphères de l'économie, les organes de prise de décision, le top management etc...

Cette intervention propose une analyse, en termes d'avantages/inconvénients du système des quotas, clé de la parité et son point de départ, et ce, pour ouvrir des pistes d'analyse sachant qu'il n'existe pas de réponse toute faite à cette question plutôt cruciale.

A court terme, un constat est admis par de nombreux acteurs : les quotas, comme disposition transitoire, sont incontournables car les évolutions sont lentes, les résistances culturelles fortes et les obstacles invisibles !

Le débat s'articule à grands traits autour de deux questions :

**1. Quel est le type de quota de femmes le plus efficace ? Celui imposé par la loi ou le quota volontaire des partis politiques ?**

Ceux imposés par la loi, qui supposent leur adoption par le parlement, permettent de sanctionner le non respect de l'obligation, comme le rejet des listes ne comportant pas le pourcentage prévu alors que pour les quotas volontaires, les associations de femmes doivent exercer une pression permanente pour la mise en application des décisions prises.

**2. La deuxième question est liée au niveau de la représentation. Quel est le niveau optimal pour éviter la sous-représentation ?**

Les limites du système des quotas sont connues. La plus pertinente est que le système touche au fondement même du processus démocratique puisque les électeurs ne choisissent pas librement leurs représentants : la désignation précède le processus électoral. Le risque des femmes alibis, contrôlables existe et la promotion de la participation des femmes à la politique peut n'être qu'une illusion ou une fiction.

Un système de quota peut atteindre son objectif à condition de veiller aux bonnes procédures d'application qui dépendent d'une conviction et d'une réelle volonté politique sinon même un quota de 50% restera vain ! A titre d'exemple, comment faire admettre à un candidat sortant l'impératif de l'écarter et d'imposer la candidature d'une femme ; le renouvellement des mandats rend donc difficile l'application du système d'où l'impératif de prévoir des sanctions et d'assurer un suivi pour rendre le système effectif.

Les bonnes questions sont les suivantes :

- ✓ **Qui est habilité à imposer des quotas de femmes ?**
- ✓ **Quelles sont les conditions objectives qui doivent être réunies pour assurer le succès du système des quotas ?**

- ✓ **Les conditions sociales et culturelles dans lesquelles s'exerce la politique sont-elles favorables ?**
- ✓ **Comment rendre la participation politique plus facile pour les femmes qui auront à contribuer une triple activité : professionnelle, familiale et politique ?**

Ces questions montrent qu'il n'existe pas de réponse toute faite et tout dépend du contexte historique, culturel, économique et politique.

Dans les pays scandinaves, le nombre élevé des femmes parlementaires n'a jamais été imposé par la loi, il est dû aux quotas volontaires des partis. Il en n'est de même en Afrique du Sud.

La revendication de la parité et son inscription dans la constitution peut soutenir la proposition d'instaurer des quotas conséquents mais des quotas de droits comme l'a précisé le Roi du Maroc dans son discours historique du 09 mars 2011.

Le quota serait la mesure temporaire vers la réalisation de l'idéal de la parité mais il est préférable de parler d'objectif plutôt que d'idéal, lequel, par définition ne s'atteint jamais !